

**Simplimmat.gouv : application pour smartphone pour déclarer la cession d'un véhicule et demander votre nouvelle carte grise**

[Accéder au Service en ligne](#)

Simplimmat est l'application officielle de l'État pour simplifier les démarches administratives des**particuliers** qui **vendent ou achètent un véhicule d'occasion**.

Le vendeur et l'acheteur **réalisent ensemble la déclaration de cession**.

La procédure est totalement sécurisée et dématérialisée (il n'est pas nécessaire de remplir un formulaire cerfa papier).

L'acheteur peut commander sa nouvelle carte grise dans la foulée et obtenir immédiatement son certificat provisoire d'immatriculation (CPI).

**Attention**

L'application prend en charge uniquement les véhicules immatriculés au nouveau format (AA-123-AA) et les véhicules de type VP, TM, QM, QLEM, CL, CYCL, CTTE, MTL, MTT1 ou MTT2.

Il s'agit des voitures particulières, tricycles et quadricycles, cyclomoteurs à 2 ou 3 roues, ainsi que des motocyclettes.



Ville de  
**Palavas-les-Flots**

*Mairie de Palavas-les-Flots*

*Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.*

*Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots*

*Tél. : 04 67 07 73 00*